



Commune de Plaisance

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 novembre 2016

MAIRIE
DE
PLAISANCE
- 24560 -
TEL/FAX : 05.53.58.79.55
plaisance.mairie@wanadoo.fr

Le 04 Novembre 2016

Madame le Maire
de PLAISANCE
à
Messieurs Les Adjoints,
Mesdames et Messieurs
Les Conseillers Municipaux

CONVOCAION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

JEUDI 10 NOVEMBRE 2016 à 20 Heures 30 dans la salle de la Mairie.

Ordre du Jour :

Adoption PV précédent.

Délibérations

- 1- COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTES SUD PERIGORD : ADOPTION COMPETENCES POUR APPLICATION AU 01/01/2017,
- 2- PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2015 DU SIAEP D'ISSIGEAC,
- 3- PRESENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DU SPANC,
4. CLASSEMENT VOIES COMMUNALES,
5. APPROBATION PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE.

Questions diverses

Le Maire,

CHAPOTARD Christine.

L'an **DEUX MILLE SEIZE**, le **DIX** du mois de **NOVEMBRE** à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de PLAISANCE, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sur convocation du 4 novembre 2016 et sous la présidence de Mme Christine CHAPOTARD, Maire, afin de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : **10** Présents : **07** Votants : **09**

Etaient présents:

Mme CHAPOTARD Maire

MM. FRICOT 1er adjoint, M. ROUCHON 2^{ème} adjoint, LUCIEN 3^{ème} adjoint

MM. de MONTBRON, M. LONGUET, PACE

Absentes excusées: Mme CAILLARD, RAFFRAY, ROUCHON

Procurations : Mme CAILLARD à M. de MONTBRON et Mme ROUCHON Sylvie à M. ROUCHON Jean-Claude

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 4 juillet 2016.

Délibérations

- ✓ Communauté de communes Portes Sud Périgord : adoption compétences pour application au 1^{er} janvier 2017.
- ✓ Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2015 du SIAEP d'Issigeac.
- ✓ Présentation et adoption du rapport 2015 sur le prix et la qualité du service du SPANC.
- ✓ Classement voies communales.
- ✓ Présentation du plan communal de sauvegarde (PCS).

Questions diverses.

Madame le Maire ouvre la séance à 20h35.

Monsieur Jean-Marie FRICOT est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2016 est adopté à l'unanimité.

2016-22 Communauté de communes Portes Sud Périgord: adoption compétences pour application au 1er janvier 2017

Madame le Maire donne lecture :

✓ des nouvelles compétences obligatoires de la Communauté :

Document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale (aménagement de l'espace)

Gestion des zones portuaires ou aéroportuaires (Actions de développement économique)

Promotion du tourisme, dont la création d'office du tourisme (Actions de développement économique)

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

✓ Des nouvelles compétences optionnelles de la Communauté :

Création, aménagement, entretien et gestion des équipements de loisirs et de tourisme d'intérêt communautaire.

M. FRICOT explique au Conseil que la définition des compétences communautaires est un fait, mais que la véritable définition de l'exercice des compétences se lit dans un document intitulé *Définition de l'Intérêt Communautaire*.

A la demande des Conseillers, la mairie leur fera parvenir le document de Définition de l'Intérêt Communautaire

Madame le Maire invite le conseil municipal à approuver l'adoption de ces compétences.

VOTANTS : 9 dont 2 procurations	Pour: 6	Contre: 3	Abstention: 0
--	----------------	------------------	----------------------

2016-23 Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable (SIAEP) pour l'exercice 2015

Madame le Maire donne lecture de la synthèse de ce rapport, précisant que la totalité du document est disponible pour consultation en mairie ou sur le site internet de la commune.

Madame le Maire invite le conseil municipal à approuver ce rapport annuel du SIAEP.

VOTANTS : 9 dont 2 procurations	Pour: 9	Contre: 0	Abstention: 0
--	----------------	------------------	----------------------

2016-24 Présentation et adoption du rapport 2015 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Madame le Maire donne lecture de la synthèse de ce rapport, précisant que la totalité du document sera disponible pour consultation en mairie ou sur le site internet de la commune.

Madame le Maire invite le conseil municipal à approuver le rapport annuel du SIAEP.

VOTANTS : 9 dont 2 procurations	Pour: 9	Contre: 0	Abstention: 0
--	----------------	------------------	----------------------

2016-25 Classement de voies communales

Madame le Maire informe les Conseillers que le Conseil municipal précédent avait classé en 213 une portion de chemin rural (100 ml) en voie communale dénommée 215U. Il conviendrait désormais de classer la voie restante (245 ml) rejoignant la VC 201. La rue adjacente (75 ml) pourrait également être classée, la commune en assumant déjà l'entretien.

Madame le Maire rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par ces voies, et qu'aux termes de l'article L141-3 du code de la voirie routière, le classement des voies est prononcé par le Conseil municipal.

Madame le Maire invite le conseil municipal à approuver ce classement de voies communales.

VOTANTS : 9 dont 2 procurations	Pour: 9	Contre: 0	Abstention: 0
--	----------------	------------------	----------------------

2016-26 Présentation du plan communal de sauvegarde (PCS)

La totalité de ce document est disponible pour consultation en mairie ou sur le site internet de la commune.

Madame le Maire présente les principales dispositions de ce PCS

L'adoption de plan communal de sauvegarde ne fait pas l'objet d'une délibération par contre un arrêté de Madame le Maire sera pris.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

VOTANTS : 9 dont 2 procurations	Pour: 9	Contre: 0	Abstention: 0
--	----------------	------------------	----------------------

Questions diverses

- ✓ Projet de local de rangement annexe à la salle des fêtes
Suite au dépôt du permis de construire, le service instructeur notamment le SDIS a revu le classement de la salle des fêtes en catégorie 4.

En l'absence d'aménagement spécifiques (en particulier des portes coupe-feu), la commune ne peut plus louer la salle des fêtes. Madame le Maire a entrepris les démarches relatives à ce changement de catégorie.

Le repas offert par la Commune aux personnes âgées ne pourra donc pas être organisé en décembre; il est cependant maintenu à une date ultérieure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30